

MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD MRC DE DRUMMOND

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 2 décembre 2024, à 19 h, à la salle des loisirs sise au 130 rue Principale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Hilarius Peter
Madame la conseillère Ginette Laliberté
Monsieur le conseiller Patrice Godin
Monsieur le conseiller Bernard Martel
Madame la conseillère Karine Trahan

Est absent : monsieur Yvan Courchesne, conseiller.

Tous formant quorum sous la présidence de madame Sylvie Laval, mairesse.

Est également présente, madame Carole Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière.

2024-12-324

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h 01

Adoptée

2024-12-325

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption – Séance ordinaire du 4 novembre 2024.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

4.1 Approbation des comptes à payer mois de novembre 2024

4.2 Dépôt – remboursement de la taxe sur les produits et services – 16 876.18 \$

4.3 Persévérance scolaire – 10 au 14 février 2025

4.4 Autorisation – FQM Assurance- accident pompiers et dirigeants 2025

4.5 Renouvellement de la police d'assurance de dommages 2025 – FQM Assurances

4.6 Autorisation – DHC Avocats – dossier 7221-11 honoraires

4.7 Appui – Répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente Québec (TVQ)

4.8 Calendrier des séances du Conseil 2025

4.9 Autorisation – Renouvellement de l'adhésion 2025 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) 2025

4.10 FQM Assurance collective - Déclaration des changements de salaire 2025

4.11 Dépôt – Centre de services scolaires des Chênes – Identification des projets en prévision des besoins d'espaces du CSS des Chênes 2026-2036

4.12 Demande de prolongation du programme PAFFSR 2022-2025

4.13 Mise à jour d'un plan d'intervention en infrastructures routières locale (PIIRL) no 531490002201

4.14 Droit de préemption au lot 598 22 38 – 20 rue Principale

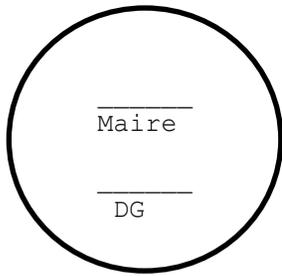
4.15 Liste de dossiers à détruire selon le calendrier de conservation

4.16 MOTION – Règlement sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Durham-Sud

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Dépôt du rapport du service incendie de novembre 2024

5.2 SIUCQ – modification de la résolution numéro 2024-11-313



- 5.3 Facture de la Sûreté du Québec – Lettre au ministre Bonnardel et résolution
- 5.4 Dépôt – Bilan des activités d'inspection et de vérification des services de sécurité incendie 2019-2024
- 5.5 Formations services incendie de Durham-Sud – 2025
- 5.6 Pompier – Gabriel Hamel

6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

- 6.1 Rapport du responsable des travaux publics de novembre 2024
- 6.2 Lettre du chemin de fer St-Laurent Atlantique – pont Mooney

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Autorisation – Groupe Akifer inc.- Plan de protection aqueduc
- 7.2 Autorisation – S.O.S. Pompes Pièces Expert – mini usines entretien bisannuel
- 7.3 Autorisation – Cours d'eau – Branche 47 du ruisseau Giguère et Marquis branche 23
- 7.4 Eurofins / Environex – Calendrier d'échantillonnage 2025
- 7.5 Dépôt – Recyc-Québec - Versement de la compensation 2024 pour la collecte sélective des matières recyclables
- 7.6 Contrat de nettoyage de ponceaux
- 7.7 RETIRÉ
- 7.8 Akifer – reddition de compte pour l'ensemble des travaux et déclaration de la fin des travaux

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 8.1 Rapport des inspecteurs de la MRC de Drummond pour les permis et autres – novembre 2024
- 8.2 Rapport de l'inspectrice – nuisance – novembre 2024
- 8.3 Appui – changement de zonage
- 8.4 Dates des rencontres du comité consultatif en urbanisme (CCU) pour 2025
- 8.5 Aliénation du lot 5 981 167 d'Agri-bloc inc. en faveur de Jordan Boudreau-Dénommée
- 8.6 Offre de service – PG Solutions – Logiciel de gestion des permis
- 8.7 Dépôt – CPTAQ aménagement – Extrait MRC de Drummond
- 8.8 Modification à l'entente avec la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et le service d'urbanisme – Hélène Ménard
- 8.9 Autorisation – Services d'inspection de la MRC de Drummond – octobre 2024
- 8.10 Autorisation – Service Conseil en Urbanisme, Marc-Antoine Côté - 2025

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 Rapport du mois de novembre 2024 – Bibliothèque
- 9.2 Rapport Partenaire 12/18 de novembre 2024
- 9.3 Autorisation – Soccer mineur de St-Christine saison 2024
- 9.4 Don – Plan de visibilité au 60^e anniversaire de l'Association des loisirs de Durham-Sud
- 9.5 Gratuité – Relevailles des Fêtes le 4 janvier 2025 – Association des loisirs de Durham-Sud
- 9.6 Gratuité – Djembé – TAMTAM Mania – Loisirs
- 9.7 Gratuité – Yoga Pilates – Karine Couture-Lavoie / du 14 janvier au 25 mars 2025
- 9.8 Annulation des remboursements d'activités

10. COMMUNICATIONS DIVERSES

- 10.1 Séance extraordinaire du budget 2025 se tiendra à la salle des loisirs le 12 décembre dès 19h
- 10.2 Entente incendie avec la Municipalité Lefebvre – réception de 84 225.93 \$
- 10.3 Lancement en ligne TECQ 2024-2028
- 10.4 Réception - Soirée reconnaissance des pompiers

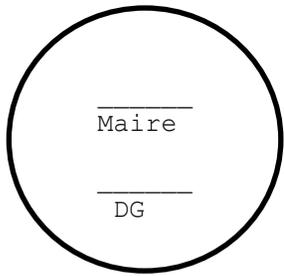
11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Et résolu

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.



2024-12-326

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal suivant :

- Séance ordinaire du 4 novembre 2024

Il est proposé par monsieur Bernard Martel
Et résolu

D'adopter le procès-verbal du 4 novembre 2024.

Adoptée

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

4.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER 2024-12-327

Il est proposé par Madame Ginette Laliberté
Et résolu

D'adopter la liste des comptes du mois de novembre 2024 et remise aux membres du Conseil municipal :

Comptes du mois de novembre à payer :	35 945.67 \$
Comptes du mois de novembre payés :	<u>42 525.66 \$</u>
Total	78 471.33 \$

Adoptée

4.2 DÉPÔT – REMBOURSEMENT DE LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES – 16 876.18 \$

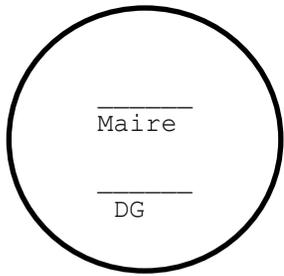
La directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le Conseil une communication de Finances Québec concernant un remboursement de la taxe sur les produits et services pour la période de janvier à juin 2024. Le Conseil en a été informé.

4.3 PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – 10 AU 14 FÉVRIER 2025 2024-12-

Considérant que l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère ;

Considérant que la persévérance scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale ;

Considérant que la sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative ;



Considérant que chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévérer dans leur parcours éducatif ;

Considérant que la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région ;

Considérant que la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire ;

Considérant que le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain ;

Considérant que la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable ;

Considérant que la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité ;

Considérant que cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation ;

Considérant que depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation ;

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et résolu,

De déclarer que la municipalité de Durham-Sud appuie les Journées de la persévérance scolaire 2025 par cette résolution;

Que lors des Journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2025, nous nous engageons aussi à :

- porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire
- participer au jeudi perséVert - hisser le drapeau des JPS
- participer au mouvement régional d'encouragement Tope là !

Adoptée

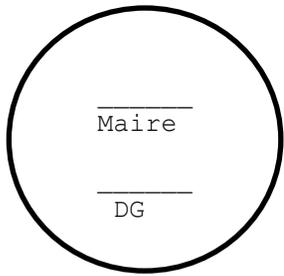
4.4 AUTORISATION – FQM ASSURANCE-ACCIDENT POMPIERS ET DIRIGEANTS 2025

2024-12-

Considérant qu'une assurance-accident pour les pompiers et les dirigeants municipaux est nécessaire afin de sécuriser la Municipalité pour toutes fautes possibles en cas d'accident;

Considérant que la Municipalité désire poursuivre son entente avec la Fédération municipale du Québec (FQM Assurance) pour l'année 2025 à la police d'assurance 49015-1 et 49015-2;

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Et résolu,



D'autoriser la directrice générale, madame Carole Pigeon, à signer ladite entente sous les numéros 49015-1 ainsi 49015-2 de la police d'assurance avec FQM assurances pour l'année 2025 au nom de la Municipalité de Durham-Sud;

Que la facture portant le numéro 17034 pour la somme de 844.75 \$ soit payée avant le 1^{er} janvier 2025;

Que la dépense soit affectée aux comptes budgétaires # 02-220-00-423 pour la somme de 626.75\$ et # 02-130-00-423 pour la somme de 218 \$.

Adoptée

4.5 RENOUELEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE DE DOMMAGES 2025 – FQM ASSURANCES 2024-12-

Considérant que l'assurance offerte par la Fédération québécoise des municipalités (FQM Assurance) arrive à échéance le 1^{er} janvier 2025 sous le numéro de police 049015;

Considérant que le renouvellement de la police d'assurance de dommages s'élève à 37 003.32 \$ pour l'ensemble des actifs municipaux de Durham-Sud pour l'année 2025;

Il est proposé par madame Ginette Laliberté
Et résolu,

D'autoriser la directrice générale, madame Carole Pigeon, à signer ladite entente au nom de la Municipalité de Durham-Sud sous le numéro de police 049015;

Que la facture portant le numéro 17208 pour la somme du renouvellement à 26 072 \$ plus la taxe et sur la surprime de 9 % de 2 346.48 \$ plus le renouvellement de police d'assurance automobile pour la somme de 7 876 \$ et la taxe sur la prime de 9 % de 708.84 \$ pour un total à payer de **37 003.32** \$ soit payée avant le 1^{er} janvier 2025;

Que la dépense soit affectée au compte budgétaire #

Adoptée

2024-12-

4.6 AUTORISATION – DHC AVOCATS – DOSSIER 7221-11 HONORAIRES

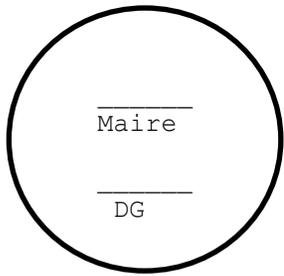
Considérant que le service des avocats de DHC au dossier 7221-11 se poursuit par un jugement et une déclaration sous serment concernant les preuves à déposer devant la justice à la cour civile du Québec;

Il est proposé par monsieur Patrice Godin
Et résolu,

Que la facture portant le numéro 208827 concernant le dossier 7221-11 pour la somme de 642.18 \$ (taxes incluses) des services professionnels rendus pour la période se terminant le 31 octobre 2024 soit payée.;

Que la dépense soit affectée au compte budgétaire #

Adoptée



4.7 APPUI – RÉPARTITION DE LA CROISSANCE D'UNE PARTIE DE LA TAXE DE VENTE QUÉBEC (TVQ)

La directrice générale dépose devant le Conseil une communication du ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec concernant la répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec (TVQ) qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil en a été informé.

4.8 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2025 2024-12-

Considérant que le Conseil municipal se rencontre en séance devant public une fois par mois;

Considérant que la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (E-2.2) spécifie qu'une élection doit être tenue tous les quatre ans à tous les postes de membre du Conseil d'une municipalité (1987, c. 57, a. 2; 2009, c. 11, a. 2.)

Considérant la période des élections 2025 de novembre, la séance du Conseil devra se tenir après les élections;

Il est proposé par
Et résolu

De déposer séance tenante, le calendrier des **séances ordinaires** du Conseil municipal de l'année 2025 comme suit :

Lundi 13 janvier 2025
Lundi 3 février 2025
Lundi 3 mars 2025
Lundi 7 avril 2025
Lundi 5 mai 2025
Lundi 2 juin 2025
Lundi 7 juillet 2025
Lundi 11 août 2025
Mardi 2 septembre 2025
Jeudi 2 octobre 2025
Lundi 10 novembre 2025
Lundi 1^{er} décembre 2025

Prenez note :

La rencontre de septembre se fera un mardi et non pas un lundi.

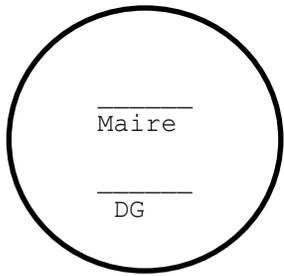
Les dates de jeudi 2 octobre 2025 et du 10 novembre 2025 sont exceptionnellement déplacées considérant les élections municipales qui seront tenues à Durham-Sud

Adoptée

4.9 AUTORISATION – RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2025 À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) 2025 2024-12-

Considérant les nombreux services offerts par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour ses membres tels que ses offres de services d'ingénieries, ressources humaines, service de consultation juridique, assurances, de consultations et autres;

Il est proposé par
Et résolu



De renouveler l'adhésion avec la FQM au coût de la cotisation de 1 341 \$ (taxes en sus) pour l'année 2025;

Que la dépense soit affectée au compte budgétaire #

Adoptée

4.10 FQM ASSURANCE COLLECTIVE - DÉCLARATION DES CHANGEMENTS DE SALAIRE 2025 2024-12-

Considérant que la Municipalité de Durham-Sud offre à ses salariés une assurance collective renouvelable le 1^{er} janvier 2025;

Considérant que les prestataires paient une cotisation selon le revenu de salaire horaire de chaque employé;

Considérant que la masse salariale doit être publiée à FQM Assurance collective afin d'établir les cotisations à percevoir de chaque prestataire;

Il est proposé par
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à déclarer le salaire de chaque employé à FQM Assurances collectives afin que ceux-ci puissent établir les primes à percevoir pour chaque employé municipal ainsi que la part à payer par la Municipalité à ce régime d'assurance collective.

Adoptée

4.11 DÉPÔT – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES CHÊNES – IDENTIFICATION DES PROJETS EN PRÉVISION DES BESOINS D'ESPACES DU CSS DES CHÊNES 2026-2036

La directrice générale dépose devant le Conseil une communication du Centre de services scolaire des Chênes concernant l'identification des projets en prévision des besoins d'espaces du CSS des Chênes pour les années 2026 à 2036.

Le Conseil en a été informé.

4.12 DEMANDE DE PROLONGATION DU PROGRAMME PAFFSR 2022-2025

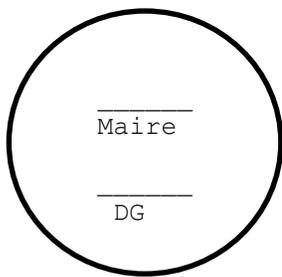
Considérant que la Municipalité de Durham-Sud a obtenu l'autorisation au programme PAFFSR (Programme d'aide financière du fond de la sécurité routière) 2022-2025;

Considérant que la firme conseil EXP a la charge de la programmation des travaux de trottoirs de la Municipalité de Durham-Sud sous le programme de subvention PAFFSR 2022-2025;

Considérant que le ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec n'autorise pas la Municipalité à débiter les travaux après le 24 octobre 2024, travaux qui avaient été planifiés à l'agenda par EXP;

Il est proposé par
Et résolu

De demander une prolongation de la lettre d'annonce de la programmation du PAFFSR 2022-2025 afin de pouvoir débiter les travaux aussitôt que le dégel



est accordé aux MTQ, puisqu'il y aura une entrave possible de la voie de circulation au niveau de la construction du trottoir dans la Municipalité de Durham-Sud;

Que la prolongation des travaux pour une période de 12 mois maximum soit accordée au 7 juin 2026;

Que les détails et explications du délai demandés soient joints à cette résolution et soumis au programme PAFFSR. paffsr@transport.gouv.qc.ca

Adoptée

4.13 MISE À JOUR D'UN PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) NO 531490002201

La directrice générale dépose devant le Conseil le rapport d'étape No. 1 (étapes 1 à 3) de la Mise à jour d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) qui a été rédigé par la Direction de l'Ingénierie et infrastructure de la Fédération québécoise des Municipalités le 18 novembre 2024.

Le Conseil déclare en avoir pris connaissance.

4.14 DROIT DE PRÉEMPTION AU LOT 5 982 238 – 20 RUE PRINCIPALE

Entendu que l'immeuble située au 20 rue Principale à Durham-Sud a été mis en droit de préemption par la Municipalité de Durham-Sud par résolution;

Considérant que l'immeuble au numéro de cadastre 5 982 238 a obtenu une offre d'achat conditionnellement à ce que le droit de préemption soit retiré;

Il est proposé par
Et résolu,

Que la Municipalité accepte de retirer son droit de préemption au cadastre 5 982 238 de l'adresse civique du 20 rue Principale à Durham-Sud considérant que ses intentions n'ont plus les mêmes objectifs qu'à l'époque.

Adoptée

4.15 Liste de dossiers à détruire selon le calendrier de conservation

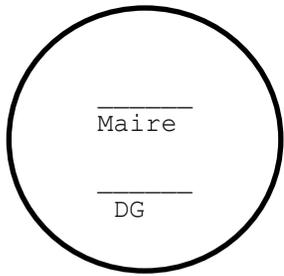
Considérant que l'archiviste de la Municipalité de Durham-Sud applique le calendrier de conservation officiel lors du dépôt des dossiers à détruire;

Il est proposé par
Et résolu

Que la liste déposée à la direction générale de la Municipalité concernant les dossiers à détruire selon le calendrier de conservation des archives du Québec puisse être détruite par une compagnie adéquatement établie avec les normes en vigueur;

Que la dépense soit affectée au compte budgétaire #

Adoptée



4.16 MOTION – RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD

Considérant que le projet de loi 57 ajoute une nouvelle obligation qui doit être en vigueur avant décembre 2024 sur la régie interne des séances du Conseil municipal;

Considérant que le Conseil doit notamment prévoir des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant ses séances;

Il est proposé par
Et résolu

D'adopter l'avis de motion du règlement portant le numéro 320 sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Durham-Sud.

Adoptée

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 INFORMATION – RAPPORT DU DIRECTEUR SERVICE INCENDIE DU MOIS DE NOVEMBRE 2024

La directrice générale dépose devant le Conseil le rapport du directeur du service incendie du mois de novembre 2024.
Le Conseil en a été informé.

5.2 SIUCQ – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2024-11-313

2024-12-

Considérant que la résolution portant le numéro 2024-11-313 doit être modifiée puisque des informations supplémentaires ont été déposées par le service incendie de Durham-Sud et de Lefebvre;

Considérant que les Services d'intervention d'urgence civils du Québec (S.I.U.C.Q.) lors d'intervention d'urgence en sécurité civile et en cas d'incendie sont appréciés par le service incendie de la Municipalité de Durham-Sud et de Lefebvre;

Considérant que le service incendie de Durham-Sud, par son directeur, monsieur Félix Courchesne, juge nécessaire et primordial de requérir au service du S.I.U.C.Q. lors d'intervention;

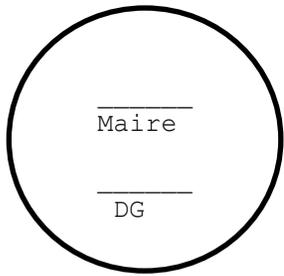
Il est proposé par
Et résolu

D'abroger la résolution 2024-11-313 déposée lors de la séance du 4 novembre dernier;

D'accepter les Services d'intervention d'urgence civils du Québec (S.I.U.C.Q.) et de contribuer à la cotisation annuelle de service de 1.32 \$ par citoyen pour une limite de 12 heures de service du S.I.U.C.Q. d'une somme totale de 1 392.60 \$ à payer pour la facture C24-002;

Que la dépense soit affectée au compte budgétaire #

Adoptée



5.3 FACTURE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – LETTRE AU MINISTRE BONNARDEL ET RÉOLUTION 2024-12-

Considérant que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

Considérant que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

Considérant que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

Considérant que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

Considérant que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

Considérant que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

Considérant les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine; Considérant la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

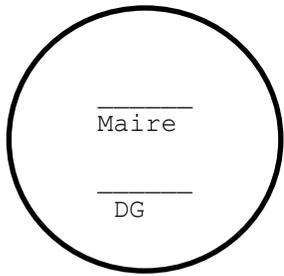
Considérant que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

Considérant que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé que la municipalité de Durham-Sud demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Johnson, monsieur André Lamontagne, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme



Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

Adresse de François Bonnardel : ministre@misp.gouv.qc.ca

Adresse de Johanne Beausoleil : johanne.beausoleil@surete.qc.ca

Adresse de Jacques Demers : info@fqm.ca

Adoptée

5.4 DÉPÔT – BILAN DES ACTIVITÉS D'INSPECTION ET DE VÉRIFICATION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE 2019-2024

La directrice générale dépose devant le Conseil municipal le Bilan des activités 2019-2024 du gouvernement du Québec concernant les activités d'inspection et de vérification des services de sécurité incendie 911. Le Conseil en a été informé

5.5 FORMATIONS SERVICES INCENDIE DE DURHAM-SUD - 2025

Entendu les services offerts par le SAE (Service aux entreprises régionalisé, Centre-du-Québec) pour un trio de formations hors programme destiné aux pompiers de la Municipalité de Durham-Sud ;

Considérant que le programme de formation en prévention des impacts psychologiques donnée en ligne, ainsi que sur les matières dangereuses, éd. 207 ainsi que sur l'auto-sauvetage débute au printemps 2025 ;

Considérant que la formation théorique des matières dangereuses sera dispensée à la caserne de Durham-Sud, la formation pratique au CFP Paul Rousseau de Saint-Germain-de-Grantham et la formation d'auto-sauvetage dispensée au complet au CFP de Drummondville. La formation prévention des impacts psychologiques est offerte en ligne ;

Considérant que les lieutenants et le directeur doivent suivre ces formations pour être qualifiés dans leur travail de pompiers et demeurer en conformité avec le schéma d'incendie de la Municipalité de Durham-Sud ;

Il est proposé par

Et résolu,

Que le Conseil accepte la dépense au budget 2025 pour 6 pompiers à un coût total de 13 350 \$;

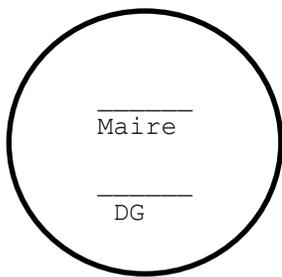
Que la directrice générale soit autorisée à signer au nom de la Municipalité de Durham-Sud, la convention de services portant le numéro S24-209 et doit la faire parvenir à madame Guylaine Couture à l'adresse de courriel mentionnée à la convention ;

Que monsieur Félix Courchesne doit fournir la liste des personnes qui participeront aux formations ainsi que les adresses courriel de chacun, 15 jours ouvrables avant le début de la formation ;

Que monsieur Félix Courchesne, directeur du service incendie, déclare que les participants sont certifiés Pompier 1, éd. 2002, ancienne version ENPQ ;

Que la dépense soit affectée au compte budgétaire #

Adoptée



5.6 POMPIER – GABRIEL HAMEL

Considérant la recommandation du directeur du service incendie de Durham-Sud pour l'ajout d'un pompier à sa brigade ;

Considérant le cheminement et l'expérience acquises par monsieur Gabriel Hamel par un DEP en intervention en sécurité incendie complété en juin 2024 ;

Il est proposé par
Et résolu

D'accepter la recommandation du directeur incendie, monsieur Félix Courchesne, du pompier Gabriel Hamel au sein de la brigade de DurhamSud à compter du 1^{er} décembre 2024.

Adoptée

6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

6.1 Rapport du responsable des travaux publics et de voirie du mois d'octobre 2024

La directrice générale dépose le rapport du responsable des travaux publics et de voirie du mois de novembre 2024. Le Conseil en a été informé.

6.2 LETTRE DU CHEMIN DE FER ST-LAURENT ATLANTIQUE – PONT MOONEY

La directrice générale dépose devant le Conseil une communication de monsieur Christian Doucette, ingénieur régional de Genesee & Wyoming Canada inc. qui mentionne les dommages faits au pont du Chemin Mooney qui surplombe la voie ferrée du Chemin de fer St-Laurent & Atlantique. Le Conseil et le comité, désigné par résolution, en ont été informés.

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

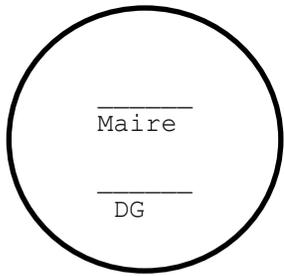
7.1 Autorisation – Groupe Akifer inc.- Plan de protection aqueduc

Considérant que le groupe Akifer Inc. a produit un plan de protection des sources d'eau potable dans un mandat qui lui a été donné par le Conseil municipal de Durham-Sud ;

Considérant que le travail est subventionné par un programme pour l'élaboration des plans et protection des sources d'eau potable communément intitulé PEPPSEP ;

Il est proposé par
Et résolu

Que le Conseil se déclare satisfait du rapport et du plan de protection des sources d'eau potable produite par le Groupe Akifer inc. pour la Municipalité de Durham-Sud et déclare en avoir pris connaissance ;



Que la facture portant le numéro 35683 pour le travail effectué entre le mois de juin et octobre 2024 pour la somme de 2 700 \$ (taxes en sus) soit payée ;

Que la dépense soit affectée au compte budgétaire #

Adoptée

7.2 AUTORISATION – S.O.S. POMPES PIÈCES EXPERT – MINI USINES ENTRETIEN BIANNUEL

Considérant que les propriétaires des mini-usines sur le territoire de la Municipalité de Durham-Sud ont mandaté la directrice générale, madame Carole Pigeon, de trouver un fournisseur de service pour l'année 2024 et 2025;

Considérant que S.O.S. Pompes inc. a accepté de faire les vérifications demandées deux (2) fois par année pour les propriétaires de mini-usines et de facturer les services d'inspections à la Municipalité;

Considérant que les propriétaires des mini-usines ont accepté et signé l'entente de service pour 2024 et 2025;

Il est proposé par
Et résolu,

Que la facture portant le numéro 2596 pour la somme de 765 \$ (taxes en sus) soit payée intégralement et que les coûts soient répartis par une facturation de la Municipalité aux propriétaires des mini-usines équitablement;

Que la dépense soit affectée au compte budgétaire #
Que la facturation soit affectée au compte de grand livre #

Adoptée

7.3 Autorisation – Cours d'eau – Branche 47 du ruisseau Giguère et Marquis branche 23

Considérant qu'une requête en domanialité pour le cours d'eau Marquis GC485, branche 23 a été demandée par la MRC de Drummond;

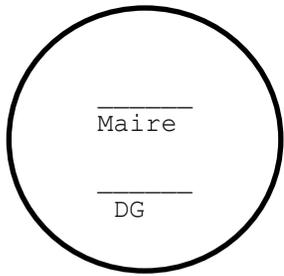
Considérant qu'une demande d'entretien de la branche 47 du ruisseau Giguère est nécessaire puisqu'un ponceau est obstrué donnant sur la route Lester;

Considérant que des travaux de réfection doivent être entrepris sur ces cours d'eau;

Il est proposé par
Et résolu,

Que la facture de la MRC de Drummond portant le numéro 202401176 pour les travaux de cours d'eau de la branche 23 du cours d'eau Marquis pour la somme de 632.38 \$ soit payée;

Que la facture de la MRC de Drummond portant le numéro 202401175 pour les travaux de nettoyage du ponceau de cours d'eau de la branche 47 du ruisseau Giguère pour la somme de 778.13 \$ soit payée;



Que la dépense soit affectée au compte budgétaire #

Adoptée

7.4 Eurofins / Environex – Calendrier d'échantillonnage 2025

La directrice générale dépose devant le Conseil le calendrier d'échantillonnage de l'eau potable d'aqueduc de la Municipalité pour l'année 2025.

Le Conseil en a été informé.

7.5 DÉPÔT – RECYC-QUÉBEC - VERSEMENT DE LA COMPENSATION 2024 POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES

La directrice générale dépose devant le Conseil une communication de Recyc-Québec concernant le versement de la compensation 2024 pour la collecte sélective des matières recyclables. Une somme totale de 16 514.14 \$.

Le Conseil en a été informé.

7.6 CONTRAT DE NETTOYAGE DE PONCEAUX

Considérant que la MRC de Drummond offre un service directement aux municipalités concernant le nettoyage de ponceaux du territoire municipal de Durham-Sud sous le programme de subventions PIIRL;

Considérant que l'inspection par caméra au printemps 2025 par Can Explore comme décrit dans son offre de services portant le numéro 0-24-7049 au coût de 689.75 \$ par ponceau, est déposée devant le Conseil municipal de Durham-Sud;

Considérant que le nettoyage de ponceaux n'est pas admissible à la subvention du PIIRL;

Considérant que le coût de nettoyage de ponceaux est de 3 132.50 \$ plus les taxes applicables au Québec;

Considérant que pour donner suite à une communication de la MRC de Drummond, une résolution est demandée pour chaque fournisseur concernant le nettoyage des ponceaux ainsi que le service par caméra;

Il est proposé par

Et résolu

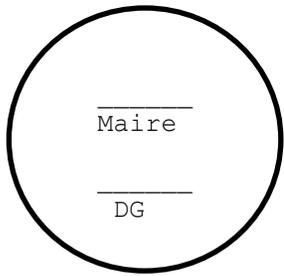
Que les ponceaux suivants devront être inspectés et nettoyés :

- 015-05C-DurS-12eRgE-01 d'une longueur de 12 mètres
- 015-09-DurS-ChBeaS-07 d'une longueur de 32 mètres
- 015-11B-DurS-9eRg-01 d'une longueur de 17 mètres
- 015-11C-DurS-9eRgLi-02 d'une longueur de 10.5 mètres

Que la dépense soit affectée au compte budgétaire 2025 #

Adoptée

7.7 RETIRÉ



7.8 AKIFER – REDDITION DE COMPTE POUR L'ENSEMBLE DES TRAVAUX ET DÉCLARATION DE LA FIN DES TRAVAUX

Attendu qu'en vertu du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), le responsable d'un prélèvement d'eau de catégorie 1 doit produire et transmettre au Ministère un rapport présentant les résultats de l'analyse de vulnérabilité de sa source d'alimentation en eau potable;

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud a mandaté le groupe Akifer, Génie-Conseil expert en hydrogéologie et environnement afin de produire un rapport technique de l'analyse de la vulnérabilité de la source pour le prélèvement d'eau souterraine le 26 août 2021;

Considérant que les études et rapports sont à la satisfaction des membres du Conseil de la Municipalité de Durham-Sud conformément au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP);

Considérant qu'Akifer a déposé son étude et ses recommandations du rapport de protection des sources d'eau potable à la Municipalité de Durham-Sud en novembre 2024;

Il est proposé par
Et résolu,

Qu'une reddition de compte ait été remise à Akifer pour le programme PPEPSEP de subvention de la partie municipale qui s'élève à une dépense 23 464.31 \$;

Que la Municipalité déclare par cette résolution la fin des travaux octroyés à Akifer pour l'étude.

Adoptée

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Rapport des inspecteurs de la MRC de Drummond pour les permis et autres – octobre 2024

La directrice générale dépose devant le Conseil le rapport des inspecteurs municipaux de la MRC de Drummond du mois de novembre 2024. Le Conseil en a été informé.

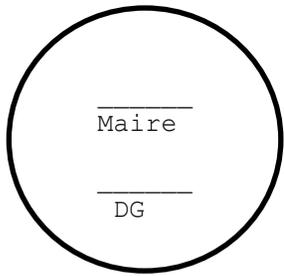
8.2 Rapport de l'inspectrice – nuisance – octobre 2024

La directrice générale dépose devant le Conseil le rapport de l'inspectrice en nuisance du mois de novembre 2024. Le Conseil en a été informé.

8.3 APPUI – CHANGEMENT DE ZONAGE

Considérant la demande de changement de zonage RU15 en M16 déposée par madame Maryse Laroche concernant le matricule numéro 9559 02 6973 et afin de construire un multi logement (triplex);

Considérant que le projet s'inscrit dans une démarche de réponse à un besoin croissant de la population, densification urbaine et revitalisation du quartier et d'espaces de vie de qualité;



Considérant que le projet permettrait d'augmenter l'offre de logements, de densifier le secteur et de revitaliser le quartier. Le projet permettrait également d'améliorer et de renforcer le tissu social et de stimuler l'économie locale;

Considérant que le demandeur sollicite le changement de zonage et de réglementation;

Considérant qu'une demande d'appui est demandée au Conseil municipal de Durham-Sud;

Il est proposé par
Et résolu

Que le Conseil accueille favorablement le projet et appuie la demanderesse dans sa demande de changement de zonage tel que présenté dans le document argumentateur.

Adoptée

8.4 DATES DES RENCONTRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU) POUR 2025

Considérant que le Comité consultatif en urbanisme désire structurer ses rencontres au cours de l'année 2025;

Il est proposé par
Et résolu

Que les dates de rencontre en huis clos du CCU sont établies comme suit :

- Lundi 10 février 2025
- Lundi 14 avril 2025
- Lundi 9 juin 2025
- Lundi 11 août 2025
- Lundi 20 octobre 2025
- Lundi 8 décembre 2025

Adoptée

8.5 ALIÉNATION DU LOT 5 981 167 D'AGRI-BLOC INC. EN FAVEUR DE JORDAN BOUDREAU-DENOMMEE

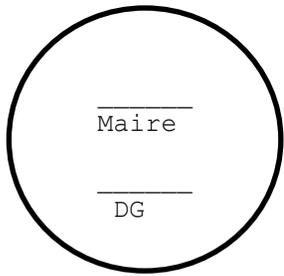
Considérant la demande argumentaire d'aliénation du lot 5 981 167 d'Agribloc inc. en faveur de Jordan Boudreau-Dénommée déposé à la CPTAQ et étant conforme selon les règlements en vigueur à la municipalité de DurhamSud ;

Considérant qu'une demande d'appui est demandée par le demandeur ;

Il est proposé par
Et résolu

Que le Conseil appui la demande dans son entièreté.
Adoptée

8.6 OFFRE DE SERVICE – PG SOLUTIONS – LOGICIEL DE GESTION



DES PERMIS

Considérant que le service d'inspection de la Municipalité de Durham-Sud désire améliorer son support aux citoyens;

Considérant l'offre de service présentée par PG Solutions afin que le service d'urbanisme municipal en gestion des permis, des fosses septiques, en urbanisme et en place d'affaires sont disponibles dans un logiciel pour la somme de 4 396 \$ pour une licence unique du programme;

Considérant l'offre de service concernant les services professionnels uniques de PG Solutions et la mise en route, formation et accompagnement pour la somme de 1 400 \$ est nécessaire au bon fonctionnement et compréhension du personnel qui utilisera le logiciel;

Considérant qu'une conversion des dossiers de permis du logiciel Sygem n'est nécessaire;

Considérant que les frais annuels se chiffre à 1 509 \$ par année;

Il est proposé par
Et résolu

Que le Conseil autorise la directrice générale à conclure l'entente avec PG Solutions du logiciel concernant l'urbanisme et le service de formation de celui-ci pour la somme totale de 5 796 \$ plus les frais annuels de 1 509 \$;

Que la dépense soit affectée au compte budgétaire #

Adoptée

8.7 DÉPÔT – CPTAQ AMÉNAGEMENT – EXTRAIT MRC DE DRUMMOND

La directrice générale dépose devant le Conseil une communication de la MRC de Drummond concernant une demande d'autorisation du ministère du Transport et de la mobilité durable du Québec (MTMD) d'aliénation du lot 5 981 224 situé à Durham-Sud. Demande qui vise l'acquisition d'une emprise d'établissement de servitude temporaire pour cause d'utilité publique afin de remplacer le ponceau 6495-0 situé sur le chemin Béthel.
Le Conseil en a été informé

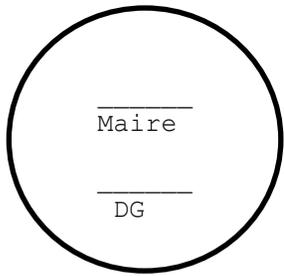
8.8 MODIFICATION À L'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY ET LE SERVICE D'URBANISME – HELENE MENARD

Considérant l'entente de service intervenue entre la Municipalité de SaintFélix-de-Kingsey et la Municipalité de Durham-Sud du service d'inspection de madame Hélène Ménard dans le cadre du FRR;

Considérant la disponibilité d'augmenter le nombre d'heures du service offert;

Considérant que la Municipalité de Durham-Sud désire obtenir une journée additionnelle à l'entente préalable, soit 7. 5 heures de plus pour un total estimé de 15 heures par semaine du service d'inspection offert par l'entremise de madame Ménard;

Considérant la requête de madame Ménard d'obtenir une résolution sur le nombre de jours octroyés et demandés afin d'officialisé la demande de services;



Il est proposé par
Et résolu

De modifier l'entente intervenue avec Saint-Félix-de-Kingsey concernant les services offerts par madame Hélène Ménard, inspectrice à une journée supplémentaire de travail;

L'horaire de travail sera donc le mardi et le jeudi aux conditions énumérés à l'entente préalable. Pour donner suite à une entente verbale intervenue entre le directeur général de Saint-Félix-de-Kingsey et la directrice générale de Durham-Sud, le 23 octobre dernier, le nouvel horaire à débiter dans la semaine du 11 novembre 2024;

Adoptée

8.9 AUTORISATION – SERVICES D'INSPECTION DE LA MRC DE DRUMMOND – OCTOBRE 2024

Considérant les services d'inspections de la MRC de Drummond pour la Municipalité de Durham-Sud ;

Il est proposé par
Et résolu,

Que la facture du mois d'octobre et portant le numéro 20241208 pour la somme de 2 966 \$ soit payée ;

Que la dépense soit affectée au compte budgétaire #

Adoptée

8.10 AUTORISATION – SERVICE CONSEIL EN URBANISME, MARCANTOINE COTE - 2025

Considérant l'offre de services professionnels en urbanisme proposée pour l'année 2025 par SCU Service Conseil en Urbanisme par monsieur MarcAntoine Côté ;

Considérant la nécessité pour la Municipalité de Durham-Sud de se doter de conseil judiciaire sur le développement domiciliaire prévu au cours de l'année 2025 ;

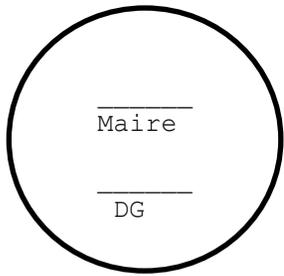
Il est proposé par
Et résolu

Qu'une banque d'heure, équivalente à 45 heures de services professionnels en urbanisme, soit pour une somme totale de 5 000 \$ soit retenue avec SCU Service Conseil en Urbanisme de monsieur Marc-Antoine Côté pour l'année 2025 ;

Qu'il soit entendu que si la banque d'heures n'est pas utilisée en l'année 2025, elle pourra être reportée à l'année suivante ;

Que la dépense soit affectée au compte budgétaire #

Adoptée



9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 Rapport du mois de novembre 2024 – Bibliothèque

La directrice générale dépose devant le Conseil le rapport du coordonnateur de la bibliothèque municipale du mois de novembre 2024. Le Conseil en a été informé.

9.2 Rapport Partenaire 12/18 de novembre 2024

Le rapport sera déposé à une date ultérieure

9.3 AUTORISATION – SOCCER MINEUR DE ST-CHRISTINE SAISON 2024

Considérant que les jeunes de la Municipalité de Durham-Sud pratiquent le soccer mineur dans la Municipalité de Sainte-Christine;

Considérant qu'une entente est intervenue entre le Soccer mineur Sainte-Christine et la Municipalité de Durham-Sud quant au coût par joueurs annuellement, soit 150 \$ par joueurs;

Considérant que plus de 37 jeunes joueurs de Soccer de Durham-Sud profitent de ce sport;

Il est proposé par
Et résolu

Que la somme de 5 550 \$ soit payée à l'ordre du Soccer mineur Sainte-Christine;

Que la dépense soit affectée au compte budgétaire #

Adoptée

9.4 DON – PLAN DE VISIBILITÉ AU 60^E ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION DES LOISIRS DE DURHAM-SUD

Attendu que l'association des Loisirs de Durham-Sud est un organisme à but non lucratif, indépendant et géré entièrement par des bénévoles qui œuvrent à offrir des activités sportives et sociales accessibles aux familles de Durham-Sud depuis plus de 60 ans;

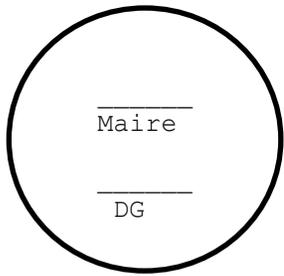
Attendu que pour garantir la pérennité et la mission d'enrichir les programmes de ligues sportives, événements communautaires, cours et randonnées, etc., de l'association, un soutien financier est nécessaire;

Considérant qu'une soirée-bénéfice du 60^e anniversaire de l'association des Loisirs de Durham-Sud s'organise pour le 11 janvier 2025 et qu'un plan de visibilité par une participation municipale est demandé;

Il est proposé par
Et résolu

Que la Municipalité de Durham-Sud participe déjà par un budget substantiel offert à l'association des Loisirs de Durham-Sud et aussi par la publication des événements et la disponibilité du personnel des travaux publics, aux activités organisées par l'association et par les gratuités du jeu et des actifs municipaux;

Que la Municipalité de Durham-Sud souhaite bonifier l'apport monétaire à l'événement de la soirée bénéfice du 60^e anniversaire de l'association des



Loisirs de Durham-Sud par une contribution partenaire de 1 000 \$ étant partenaire principal de l'événement;

Que le Conseil désigne mesdames Sylvie Laval et Carole Pigeon bénéficiaires de la gratuité du souper-bénéfice qui sera tenu le 11 janvier 2025 à la salle des loisirs;

Que madame Pigeon, directrice générale, prendra contact avec la présidente de l'association, madame Tanya Lauzière, afin de remettre le logo officiel de la Municipalité pour les publications de l'événement.

Que la dépense soit affectée au compte budgétaire #

Adoptée

9.5 GRATUITÉ – RELEVAILLES DES FÊTES LE 4 JANVIER 2025 – ASSOCIATION DES LOISIRS DE DURHAM-SUD

Considérant la politique de location de salle et d'espaces municipaux adoptée le 9 septembre 2024;

Considérant l'activité qui sera tenue le 4 janvier 2025 à la salle des loisirs de la Municipalité et organisée par l'Association des loisirs de Durham-Sud;

Il est proposé par
Et résolu,

Que la salle des loisirs de Durham-Sud soit réservée gratuitement à l'Association des loisirs de Durham-Sud pour l'activité "Relevailles des Fêtes le 4 janvier 2025" dès midi et jusqu'à la toute fin de l'activité, le tout gratuitement;

Que le Conseil municipal soit favorable à un permis de d'alcool pour l'événement au nom de l'Association des loisirs de Durham-Sud et recommande de délivrer le permis en conséquence.

Adoptée

9.6 GRATUITÉ – DJEMBÉ – TAMTAM MANIA – LOISIRS

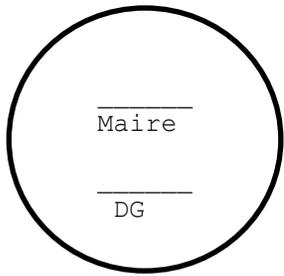
Considérant la politique de location de salle et d'espaces municipaux adoptée le 9 septembre 2024;

Considérant que la majorité des participants à l'activité d'initiation au djembé du 10 novembre dernier et offerte par monsieur Éric Lafontaine à la bibliothèque municipale souhaitent poursuivre l'apprentissage du djembé;

Il est proposé par
Et résolu

Que la gratuité de salle de la bibliothèque municipale de Durham-Sud soit accordée à l'activité TAMTAM MANIA pour l'activité de djembé offerte par monsieur Éric Lafontaine du 5 février au 7 mai 2025 pour une durée de 14 semaines. Toutefois monsieur Lafontaine doit communiquer avec le coordonnateur de la bibliothèque, monsieur Jacques Boyer, pour réserver la plage horaire demandée.

Adoptée



9.7 GRATUITÉ – YOGA PILATES – KARINE COUTURE-LAVOIE / DU 14 JANVIER AU 25 MARS 2025

Considérant la politique de location de salle et d'espaces municipaux adoptée le 9 septembre 2024;

Considérant que madame Karine Couture-Lavoie désire offrir une session de cours de Yoga Pilates se tenant du 14 janvier au 25 mars 2025 à la salle de loisirs de Durham-Sud;

Il est proposé par
Et résolu

D'accorder la gratuité à madame Karine Couture-Lavoie pour une session de cours tenue du 14 janvier au 25 mars 2025 à la salle de loisirs de Durham-Sud.

Adoptée

9.8 ANNULATION DES REMBOURSEMENTS D'ACTIVITÉS

Entendu que lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 octobre 2024, le Conseil municipal de Durham-Sud autorisait le remboursement des coûts supplémentaires de non-résidents.

Il est proposé par
Et résolu

Que le Conseil avise par cette résolution la dissolution de ce programme considérant que les activités de Drummondville sont au même prix que ceux des résidents de cette ville.

Que le Conseil, avise ses citoyens et sa directrice générale que le programme de remboursement de non-résidents ne sera pas renouvelé pour l'année 2025;

Que la résolution portant le numéro 2024-10-287 n'est plus valide en 2025.

Adoptée

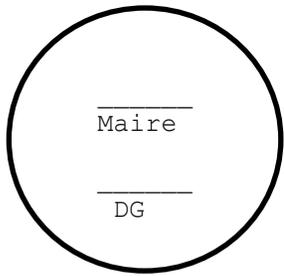
10. COMMUNICATIONS DIVERSES

10.1 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2025 SE TIENDRA A LA SALLE DES LOISIRS LE 12 DÉCEMBRE 2024 DES 19 H.

La mairesse, madame Sylvie Laval, informe les citoyens qu'une rencontre extraordinaire du Conseil sera tenue à la salle des loisirs de Durham-Sud le 12 décembre dès 19h afin de présenter et d'adopter le budget 2025.

10.1 ENTENTE INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ LEFEBVRE – RÉCEPTION DE 84 225.93 \$

La directrice générale informe le Conseil qu'un paiement de 84 225.93 \$ de la Municipalité de Lefebvre a été perçu pour les services incendie de l'année 2025 selon l'entente de service intervenue avec celle-ci. Le Conseil en a été informé.



10.3 LANCEMENT EN LIGNE TECQ 2024-2028

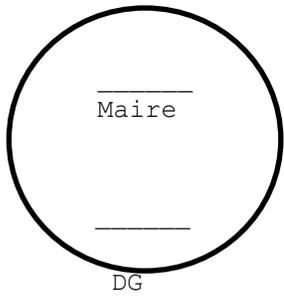
La directrice générale dépose devant le Conseil une communication du ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec concernant le service du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028. Le portail étant maintenant ouvert et qui permet de transmettre de façon numérique les programmations de travaux dans le cadre de ce programme. Le Conseil en a été informé.

10.4 RÉCEPTION - SOIRÉE RECONNAISSANCE DES POMPIERS

Du service incendie de Durham-Sud se tiendra le 16 décembre 2024. Les pompiers et leurs familles ont été invités à cet événement.

11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS



2024-12

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été lus,

Il est proposé par
Et résolu

Que la séance soit levée à

Adoptée

Signée à Durham-Sud, ce 2^e jour du mois de décembre de l'année 2024.

Madame Sylvie Laval
Mairesse

Madame Carole Pigeon
Directrice générale et
greffière-trésorière